Réglementation des marchés publics

Les fondamentaux des marchés publics

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-6819002 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 375 € ht

Formations Compétences Métier › Marchés publics › Réglementation des marchés publics

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Définir le cadre général des marchés publics et l'essentiel des procédures réglementaires
- Préparer et utiliser correctement les documents administratifs liés aux procédures de marchés publics
- Gérer l'exécution des marchés

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 90.67%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Aucun

Public concerné

Assistants acheteurs, agents administratifs, rédacteurs, techniciens et comptables chargés des achats ou qui travaillent en liaison avec un service achats-marchés et toute personne souhaitant connaître les bases de la gestion d'un marché public

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Cerner le cadre général des marchés publics

- Les principes fondamentaux et le cadre juridique : le Code de la commande publique
- Les acteurs de la commande publique et leurs rôles respectifs
- Les groupements de commandes et les centrales d'achat
- Les notions de sous-traitance et de cotraitance
- La définition des marchés
- Les différentes catégories de marchés et les CCAG associés (fournitures, services, travaux, maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles, marchés informatiques et marchés industriels)

Terminologie et sigles courants dans les marchés publics

Connaître les modes de dévolution et les différents types de marchés

- Les différentes formes de marchés (marchés ordinaires, marchés à tranches, marchés aves variantes, marchés avec prestations supplémentaires éventuelles, accords-cadres)
- L'allotissement

Déterminer ses besoins et apprécier les seuils

- Les techniques de recensement et d'étude des besoins
- La consultation préalable des opérateurs économiques : le sourcing, les modalités de participation...
- Les considérations sociales et environnementales dans la définition du besoin
- Les différents seuils et règles à respecter
- La notion d'opération de travaux
- Les prestations à caractère homogène en fournitures et services

Gérer les modalités de publicité et les procédures de passation

- Les seuils de publicité
- Les supports de publication et le contenu de l'avis d'appel public à concurrence

Maîtriser les Marchés À Procédure Adaptée (MAPA)

- La définition, les conditions de recours et les limites
- Les marchés à procédure adaptée par nature et par application des seuils
- Le choix de la publicité adaptée
- La description de la procédure de passation
- La gestion de la négociation

ETUDE DE CAS : Calcul des seuils

2e jour

Étudier les autres procédures de passation des marchés et accords-cadres

- Les appels d'offres ouverts ou restreints
- La procédure avec négociation
- Le dialogue compétitif
- La procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables

ETUDE DE CAS : étapes de la procédure retenue

Analyser la composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- Le Règlement de la Consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les annexes techniques et financières

Caractériser le régime des prix dans les marchés publics

- La forme des prix : unitaire, forfaitaire et mixte
- La nature économique des prix : ferme, actualisable et révisable
- L'opportunité d'encadrer la révision (clause butoir, clause de sauvegarde)

Analyser efficacement les candidatures et les offres

- La sélection des candidatures
- Les exclusions de candidatures (interdictions de soumissionner facultatives et obligatoires)
- La possibilité de régulariser les candidatures
- La simplification du dossier de candidature : le DUME (Document Unique de Marché Européen)
- Les critères de choix des offres : financier, qualitatif, les critères sociaux et environnementaux
- L'analyse et le classement des offres
- L'analyse des prestations supplémentaires éventuelles
- L'analyse des variantes
- Le traitement des offres anormalement basses
- La possibilité de régulariser les offres
- Le choix de l'attributaire
- Le rôle de la CAO et du pouvoir adjudicateur pour les collectivités territoriales

Achèvement de la procédure

- Le rapport de présentation
- La notification du marché et l'information des candidats non retenus
- L'avis d'attribution

Assurer efficacement l'exécution des marchés

- La reconduction des marchés
- La réception et le contrôle des prestations
- Le règlement financier (avances, acomptes, solde)
- Le délai global de paiement

Identifier les contrôles obligatoires des marchés

- Contrôles a priori et a posteriori des marchés

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation des acquis :
Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression.

Évaluation à chaud :
À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation.

Évaluation à froid :
À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.